

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 janvier 2022

À une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil, tenue le 31 janvier 2022 à 19 h 30 et enregistrée, tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

Maire - Monsieur Jean-Benoit Létourneau
District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
District No 2 - Monsieur Darrell Paré
District No 3 - Madame Julie Leblond
District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
District No 5 - Monsieur André Roy
District No 6 - Monsieur Rénaud Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire, ouvre la séance à 19 h30 avec un mot de bienvenue.

Ce soir nous allons procéder à l'adoption du budget 2022. Ça a été un exercice difficile à réaliser, qui a nécessité plusieurs rencontres et discussions.

Tout à l'heure, vous verrez que nous ne sommes pas parvenus à une entente unanime pour le présent budget. Par contre, l'ensemble des conseillers et du maire pensent dans le même sens, nous voulons stabiliser les finances pour nous permettre de continuer à développer notre municipalité. Nous continuerons de travailler en équipe et tous les efforts nécessaires seront faits pour concrétiser certains projets, et ce, en allant chercher l'aide financière maximale et en maximisant nos ressources.

Malgré tout, nous avons fait un budget équilibré, bien qu'il soit serré. Nos voix sont divisées pour représenter notre insatisfaction à tous, mais dans les faits, comme dit plus tôt, nous sommes une équipe et nous continuerons à travailler dans le même sens.

Pour vous aider vous aussi à mieux comprendre l'état des finances de la municipalité, vous recevrez prochainement un document avec plus de détails, avec les chiffres, etc. Dans quelques instants, je vais vous énumérer les prévisions budgétaires 2022 dans les grandes lignes, mais un document complet facilitant la compréhension du budget sera déposé sur le site de la municipalité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2022
4. Adoption du règlement - Taxation 2022
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation
6. Prochaine séance
7. Levée de la séance

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

22-01-8068

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

Le maire précise que le détail des prévisions budgétaires sommaires pour 2022 avec toutes les explications se retrouveront sur le site WEB de la municipalité.

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la municipalité d'East Broughton, ledit budget comportant des revenus anticipés de 3 879 870 \$ et des dépenses du même montant.

22-01-8069

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT - TAXATION 2022

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des DÉPENSES pour l'année 2022 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	537 275 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	334 271 \$
TRANSPORT ROUTIER	583 350 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	694 205 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8 300 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	71 178 \$
LOISIRS ET CULTURE	596 945 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	254 846 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	799 500 \$

TOTAL : 3 879 870 \$

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des REVENUS pour l'année 2022 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE 2 190 669 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE 807 463 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES 60 600 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES 283 550 \$
REVENUS DE TRANSFERTS 537 588 \$

TOTAL : 3 879 870 \$

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la session du 6 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 25 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds imposable est de 137 299 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, puisque le vote est demandé ;

Trois élus votent POUR soient : Madame Samantha Jalbert Paré et messieurs Darrell Paré et André Roy ;

Trois élus votent CONTRE soient Madame Julie Leblond, messieurs Jean-Paul Grondin et Rénald Drouin. Le maire vote POUR, il est donc proposé par Darrell Paré et résolu majoritairement que :

Les taux de **TAXES FONCIÈRES & COMPENSATIONS seront les suivants :**

TAXES FONCIÈRES - TAUX MULTIPLES

1. Une taxe foncière générale est imposée :

- sur chaque cent dollars d'évaluation foncière imposable aux contribuables de la municipalité d'East Broughton, et ce, afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget 2022, au taux de :
 - 1,44 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une résidence ;
 - 1,22 \$/100 \$ pour une résidence non-desservie ;
 - 1,77 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une bâtisse non résidentielle ;

- 1,88 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une industrie.

2. La compensation pour le service de matières résiduelles et recyclables sera de :

- 217 \$ pour tout logement résidentiel;
- 405 \$ pour tout commerce à même la résidence;
- 650 \$ pour tout commerce;
- 1 100 \$ pour les industries.

3. La compensation pour le service d'eau et d'égout sera fixée à :

- 413 \$ par unité de logement;
- Un montant de 100 \$ sera facturé pour la vidange de chaque fosse septique.

4. La compensation pour les services d'urgence :

Considérant que le coût pour la Sûreté du Québec sera de 102 333 \$, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec augmentera et sera fixée à 92 \$ et celle pour le Service Incendie demeure à 145 \$, et ce, pour chaque unité d'évaluation.

5. La compensation chargée pour les non-résidents est la suivante :

IMMEUBLE RÉSIDENTIEL :

- Service eau : 665 \$
- Égouts : 230 \$

IMMEUBLE NON-RÉSIDENTIEL :

- Service eau 885 \$
- Égouts 390 \$

6. Calcul du taux d'intérêt et frais pour chèques sans provision:

- L'intérêt sera calculé au taux de 15 % annuellement à partir de la date d'échéance et le compte sera payable en six versements si le total de taxe foncière atteint 300 \$. Lorsqu'un versement

n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible ;

Des frais de 60 \$ seront chargés pour chaque chèque qui nous est retourné sans provision.

7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

22-01-8070

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal d'immobilisation prévu pour 2022, 2023 et 2024.

22-01-8071

ADOPTÉ

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 7 février 2022 à 19 h 30.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 40.

22-01-8072

ADOPTÉ

Jean-Benoit Létourneau, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière